

Article I. Course et Organismes

Dans le cadre prestigieux du domaine de l'Ecole polytechnique sur le plateau de Saclay, la section Athlétisme de l'Union Sportive de Palaiseau (section locale du club ELAN91 affilié à la Fédération Française d'Athlétisme), la Mairie de Palaiseau, l'Ecole polytechnique et l'ONERA organisent le dimanche 17 Septembre 2017 la 10e édition de la manifestation sportive pédestre dénommée « les 10 km de Polytechnique-ONERA-Palaiseau ».

Cette manifestation se déroule dans l'enceinte de l'Ecole polytechnique, dans le quartier des Joncherettes et l'enceinte du site de l'ONERA à Palaiseau.

Deux épreuves chronométrées sont organisées.

Le 10km : Elle a fait l'objet d'un mesurage officiel et a obtenu le label régional de la FFA. Elle est inscrite au Challenge de l'Essonne des courses sur route, et elle est classante et qualificative pour les championnats de France de 10 km sur route.

Le 5km : Il s'agit d'une épreuve loisir payante et chronométrée. Le kilométrage n'est pas mesuré.

En respect de l'article L321-1 du Code des Sports, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile par la police d'assurance A.I.A.C n°Z157020.00R pour l'organisateur, les bénévoles et les coureurs non licenciés FFA.

Article II. Participants

La course de 10km est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés nés en 2001 ou avant, c'est-à-dire au minimum cadet pour la saison 2016-2017.

La course de 5km est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés nés en 2003 ou avant, c'est-à-dire au minimum minime pour la saison 2016-2017.

Les pièces suivantes devront être fournies :

- **Licencié FFA** (Athlé compétition, Athlé running, Athlé entreprise, Pass'running) : Présentation de la licence en cours de validité.
- **Licencié FFTri, FFCO, FFPM** : Présentation de la licence en cours de validité et fourniture de la photocopie.
- **Licencié d'une Fédération agréée** (au sens de l'article L.131-6 du code du sport) : Présentation de la licence portant la mention « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** » et fourniture de la photocopie.
- **Licencié UNSS et UGSEL** : Engagement réalisé par l'établissement scolaire, la fédération ou l'association sportive, et fourniture de la **photocopie de la licence**.
- **Non licencié** : Fourniture obligatoire d'un certificat médical portant la mention « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** » de moins d'un an le jour de la course.

Article III. Epreuves

COURSE 5 KM - LOISIR

- Départ Avenue BECQUEREL,
- Arrivée Avenue BOROTRA,
- Limitée à **150** dossards,
- Chronométrage à puce.

COURSE 10 KM

- Départ Avenue BOROTRA,
- Arrivée Avenue BOROTRA,
- Limitée à 900 dossards (**300F** et **600H**)
- Chronométrage à puce. Temps réel (Tapis départ et Arrivée)

COURSE LOISIR ET FAMILLE

- Course de 1,5 km ouverte à tous, « de 7 à 77 ans »,
- Départ Avenue BECQUEREL,
- Arrivée Avenue BOROTRA,
- Sans chronométrage et sans classement.

INITIATION et RANDONNEE Marche Nordique 5 KM

- Ouverte aux adultes,
- Prêt de matériel,
- Départ Accueil Village,
- Arrivée Accueil Village,
- Sans chronométrage et sans classement.

HANDISPORTS

- Pour des raisons de sécurité, les handisports fauteuils ne pourront pas être acceptés.

Article IV. Inscriptions et Retraits des Dossards

Seules possibilités d'inscription :

10km :

- 16€, par internet avec paiement sécurisé sur le site : www.Elan91Athle.org, (Hors frais de transaction)
- PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE le jour de la course.

5km :

- 14€, par internet avec paiement sécurisé sur le site : www.Elan91Athle.org, (Hors frais de transaction)
- PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE le jour de la course.

Le retrait des dossards sera possible :

- Soit la veille, de 14h30 à 17h30, au Stade Georges COLLET, 43 rue George SAND, 91120 Palaiseau,
- Soit sur place, le jour de la course, au stand dossards, au plus tard 30 mn avant le départ.

Une pièce d'identité sera exigée.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Un dossier incomplet ne peut prétendre à un remboursement. (Voir art 12 annulation d'inscription)

Article V. Horaires

Les épreuves auront lieu le dimanche 18 Septembre 2016 selon les horaires suivants :

- 8h00, ouverture du secrétariat
- 9h30, limite des retraits des dossards du 10 km
- 10h00, départ du 10 km (de cadets à masters)
- 10h15, départ de la randonnée Marche Nordique (de espoir à masters)
- 10h30, limite des retraits des dossards du 5 km (course loisirs)
- 10h55, limite des inscriptions du 1,5 km (course loisirs et familles)
- 11h00, départ du 5 km (de minimes à masters)
- 11h15, départ du 1,5 km
- 11h45, remise des récompenses

Article VI. Récompenses

Les récompenses suivantes seront attribuées :

5 km :

- 1 lot à chacun des arrivants,
- 1 trophée au premier H et F du classement scratch,
- 1 récompense aux premiers H et F du classement par catégorie de minimes à master (M1, M2, M3, M4),

10 km :

- 1 lot à chacun des arrivants,
- 1 trophée aux premiers H et F du classement scratch,
- 1 récompense aux 3 premiers H et F du classement scratch,
- 1 récompense aux 3 premiers H et F de chaque catégorie de cadets à master (V1, V2, V3, V4),
- 1 lot aux premiers Palaisiens (H et F),
- 1 lot au premier homme et à la première femme passant le « point chaud » au 2e km.

Course loisir et famille :

- 1 médaille à chaque participant.

- le Challenge inter génération 10 km PoP pour l'équipe présentant la plus grande différence d'âge (entre le plus jeune et le plus âgé).

Challenges du nombre :

- Le challenge « du nombre » sera décerné au club, association ou groupe ayant inscrit le plus grand nombre d'athlètes arrivants sur la course de 10km.

Challenges Performance :

- Le challenge « Performance » sera décerné au club, association ou groupe totalisant le moins de points au cumul des places des 5 premiers arrivants mixtes inscrits sous le nom du groupe sur la course de 10km.

NB : Seuls les concurrents présents à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leur coupe et lot. Les lots, à l'exception du lot « point chaud », ne sont pas cumulables.

Aucune réclamation ne sera prise en considération en cas de dossier d'inscription non rempli correctement.

Article VII. Accès et Parking

Le plan d'accès au site, et le parcours de la course, sont téléchargeables sur le site du club d'athlétisme de Palaiseau : www.Elan91Athle.org.

Le village, ainsi que les zones de départ et d'arrivée se situant sur le domaine de l'Ecole polytechnique qui est un terrain militaire d'accès réglementé, l'accès vers les parkings dédiés sera fléché et les participants seront guidés vers les parkings à remplir.

Le stationnement n'est pas autorisé en dehors des zones prévues.

En période de contrôle renforcée, chaque conducteur des véhicules entrants sera tenu de présenter un laissez-passer temporaire valable pour la date du 17 septembre 2017. Si nécessaire, ce laissez-passer sera accessible sur le site d'inscription et joint au mail de validation de l'inscription.

Article VIII. Déroulement de l'épreuve

Le peloton sera ouvert par des motocyclistes et fermé par au moins un cycliste. Le parcours sera tracé au sol, et tous les points kilométriques seront indiqués au sol.

Les signaleurs seront en place pour guider les coureurs et veiller à leur sécurité sur les points sensibles du parcours.

Aucun accompagnement de coureur par un coureur à pied, par un cycliste, par un individu en engin à roulettes ou motorisé ne sera autorisé. La disqualification de l'athlète pourra être déclarée.

Un point ravitaillement en eau sera installé au 5e kilomètre et un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée.

Le chronométrage sera assuré par l'entreprise Nikrome et les chronos officiels FFA. Chaque concurrent sera équipé d'une puce intégrée au dossard.

Article IX. Sécurité parcours

Le service médical sera assuré par les pompiers. La sécurité routière de l'épreuve sera assurée par les commissaires de course.

Les coureurs devront respecter les consignes des commissaires de course postés sur tout le parcours sur tous les points de traversée de route.

Article X. Droit à l'image

Tout participant, du fait de son inscription renonce à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et des partenaires agréés pour l'utilisation de des images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des courses et sur lesquelles il pourrait apparaître, en vue de toute exploitation sur tout support pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article XI. Informatique et liberté

Les inscriptions sont saisies par informatique. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, tout inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article XII. Annulation d'inscription

La demande d'annulation ne sera prise en compte qu'en cas d'accident ou de maladie grave du coureur. Il sera nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à la participation à la course pédestre, et les coordonnées postales permettant l'envoi d'un remboursement.

La demande de remboursement devra être adressée par courrier dans les 10 jours qui suivent l'épreuve. Elle sera traitée dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande.

Des frais de dossiers de 5€ seront retenus.

Aucun remboursement ne sera effectué le jour de la course

Adresse de contact :
10km PoP
43 rue G. SAND, Stade G. COLLET
91120 Palaiseau

Article XIII. Annulation de la course

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course.